

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2009

OBJET

de la Délibération

**SERVICES
ENFANCE
JEUNESSE ET
AFFAIRES
SCOLAIRES**

**EXTENSION DES
POSSIBILITES
D'ENCAISSEMENT
PAR LES CHEQUES
EMPLOI DE
SERVICE UNIQUE
(C.E.S.U.)**

Date de convocation du Conseil Municipal

9 décembre 2009

Date d'affichage : 9 décembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.
MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT
M. LE BARON à M. MARCHAND
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

Absents excusés

M. BONHOURE
M. DERRIEN

SERVICES ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

EXTENSION DES POSSIBILITES D'ENCAISSEMENT PAR LES CHEQUES EMPLOI DE SERVICE UNIQUE (C.E.S.U.)

Rapport de Nelly BURLLOT

Depuis le 19 octobre 2009, le décret n°2009-1256 étend la possibilité de régler les participations financières des familles titulaires des C.E.S.U. (chèque emploi service universel) aux centres de loisirs habilités et aux garderies péri scolaires pour leurs enfants de moins de 6 ans.

Il convient donc de permettre aux familles fréquentant les équipements mentionnés ci-dessus de bénéficier de cette possibilité.

Nous vous proposons :

- d'autoriser l'encaissement des participations financières des familles par chèque emploi service universel (C.E.S.U.), à la crèche, à la halte-garderie, aux centres de loisirs et aux garderies péri scolaires pour les moins de 6 ans.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 16 décembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**